

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LOCMIQUÉLIC**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025  
Reçu en préfecture le 01/12/2025  
Publié le 08/12/2025  
ID : 056-265600536-20251125-D2025\_017-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le vendredi 21 novembre 2025

**Étaient présents** : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Max SCHAFFER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Joël AUDRAN, François NICOLLE, Anne GERMAIN, Hélène NIO

**Absents excusés** : Erwan MARTEIL, Anne LE LAUSQUE

**Secrétaire de séance** : Annie BLAIZOT

**D2025-017- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE**

**Exposé :**

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

**Proposition :**

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	235.35€	SAUR	211.82€	23.53€
2	151.83	ENGIE	136.65€	15.18€

**Décision :**

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 25 novembre 2025

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire

